

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 26 MARS 2026 - A 18 H 30

Le 26 mars 2026 à 18 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance ordinaire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAUX, Denis ROUTIER, Cindy BARBÉ, Germain BOIVIN, Valérie RENIER, Jérôme MAILLARD, Madgid BORDJI, Claire SPICKER, Richard VACOSSAINT, David BLONDIN, Hélène PETIT, Romain HÉMART, Amandine WAYER, Morgane MARCHAL.

Absente excusée : Véronique BUIGNET

Absent : Néant

Pouvoir : Véronique BUIGNET donne pouvoir à Jean-Charles VITAUX,

Quorum : Atteint

Le secrétaire de séance désigné est Monsieur Denis ROUTIER.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est soumis au vote de l'assemblée. Aucune remarque n'est faite sur ce procès-verbal, accepté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Désignation des délégués titulaires et suppléants aux diverses instances intercommunales,
2. Formation des commissions municipales et Centre Communal d'Action Sociale,
3. Bibliothèque : contrat de prêt de liseuse VIVLIO,
4. Bail de droit commun, par consentement conjoint de la commune de Beauchamps et de la société DEME, de l'ensemble immobilier situé rue de la Croix de Fer (zone dite de la Galette) à la société NORIAP,
5. Convention d'occupation temporaire du domaine public de Beauchamps en vue de l'installation de casiers consignes automatiques,
6. Informations et questions diverses.

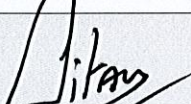
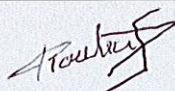
1. Désignation des délégués titulaires et suppléants aux diverses instances intercommunales

Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SIEA) Caux Nord Est

Le Conseil, après en avoir délibéré, désigne les délégués suivants pour représenter la commune au SIEA Caux Nord Est :

- Monsieur BORDJI Madgid - délégué titulaire 1,
- Monsieur BOIVIN Germain - délégué titulaire 2,
- Madame PETIT Hélène - déléguée suppléante.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-006.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

Territoire d'Energie Somme (TE80)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de désigner comme délégués titulaires auprès de Territoire d'Energie Somme (TE80) : Messieurs HEMART Romain et ROUTIER Denis.
- que les délégués ainsi désignés exerceront leur mandat pour la durée du mandat municipal en cours, sauf délibération contraire du conseil municipal ou disposition statutaire ultérieure.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-007.

Syndicat Intercommunal du Gymnase du Lycée du Vimeu (SIGLV)

Ont obtenu :

- Déléguée titulaire : Madame RENIER Valérie, ayant obtenu la majorité absolue : 15 voix.
- Déléguée suppléante : Madame WAYER Amandine, ayant obtenu la majorité absolue : 15 voix.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-008.

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Gamaches

Ont obtenu :

- Délégué titulaire 1 : Monsieur VITAUX Jean-Charles, ayant obtenu la majorité absolue : 15 voix
- Déléguée titulaire 2 : Madame SPICKER Claire, ayant obtenu la majorité absolue : 15 voix
- Délégué suppléant 1 : Monsieur BOIVIN Germain, ayant obtenu la majorité absolue : 15 voix
- Délégué suppléant 2 : Monsieur HEMART Romain, ayant obtenu la majorité absolue : 15 voix

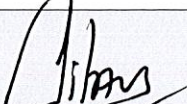
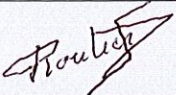
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-009.

Syndicat Intercommunal pour la Promotion des Personnes Handicapés (SIPPH)

Ont obtenu :

- Déléguée titulaire 1 : Madame BARBÉ Cindy, ayant obtenu la majorité absolue : 15 voix
- Déléguée titulaire 2 : Madame PETIT Hélène, ayant obtenu la majorité absolue : 15 voix
- Déléguée suppléante 1 : Madame BUIGNET Véronique, ayant obtenu la majorité absolue : 15 voix
- Délégué suppléant 2 : Monsieur VACOSSAINT Richard, ayant obtenu la majorité absolue : 15 voix

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-010.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

2. Formation des commissions municipales et Centre Communal d'Action Sociale

Formation des commissions municipales

Conseil d'école :

Conseil d'école	3 délégués titulaires	Jean-Charles VITAUX, Valérie RENIER, Claire SPICKER
-----------------	-----------------------	---

Commissions municipales :

Commission	Président	Vice-Président	Membres
Finances et Investissements	Jean-Charles VITAUX	Cindy BARBÉ	Denis ROUTIER, Germain BOIVIN, Valérie RENIER, Jérôme MAILLARD, Véronique BUIGNET, Madgid BORDJI, Claire SPICKER, Richard VACOSSAINT, David BLONDIN, Hélène PETIT, Romain HÉMART, Amandine WAYER, Morgane MARCHAL.
Travaux – Voirie – Sécurité – Gestion des bâtiments - Environnement – Embellissement et Cimetière	Jean-Charles VITAUX	Denis ROUTIER	Germain BOIVIN, Jérôme MAILLARD, Véronique BUIGNET, Madgid BORDJI, Richard VACOSSAINT, David BLONDIN, Hélène PETIT, Romain HÉMART.
Fêtes – Animations – Vie Associative – Culture – Sport – Cérémonies	Jean-Charles VITAUX	Germain BOIVIN	Denis ROUTIER, Cindy BARBÉ, Valérie RENIER, Véronique BUIGNET, Madgid BORDJI, Claire SPICKER, Richard VACOSSAINT, David BLONDIN, Hélène PETIT, Romain HÉMART, Amandine WAYER, Morgane MARCHAL
Affaires scolaires – Enfance et jeunesse - Bibliothèque	Jean-Charles VITAUX	Valérie RENIER	Denis ROUTIER, Cindy BARBÉ, Claire SPICKER, Romain HÉMART.
Communication	Jean-Charles VITAUX	Denis ROUTIER	Cindy BARBÉ, Valérie RENIER, Jérôme MAILLARD, Madgid BORDJI, Claire SPICKER, Richard VACOSSAINT, Romain HEMART, Morgane MARCHAL.

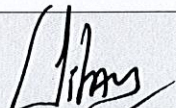
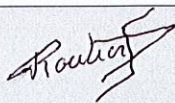
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

- Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la composition du conseil d'administration ainsi qu'il suit :

- du Maire de Beauchamps, Président de droit,
- de 5 élus au sein du Conseil Municipal,
- de 5 membres nommés par le Maire.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-011.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

• Election des représentants du conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS de Beauchamps

A obtenu la liste conduite par Madame BARBÉ Cindy : 15 voix (quinze voix).

Cette liste ayant obtenu la majorité des voix, ont été proclamé membres du Conseil d'Administration du CCAS de Beauchamps :

- Madame BARBÉ Cindy,
- Madame MARCHAL Morgane,
- Madame RENIER Valérie,
- Madame PETIT Hélène,
- Monsieur HEMART Romain.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-012.

3. Bibliothèque : contrat de prêt de liseuse VIVLIO

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt avec la Bibliothèque Départementale de la Somme, en vue de la mise à disposition, dans les locaux de la bibliothèque de Beauchamps, à titre gratuit, d'une liseuse qui se décompose comme suit :

- 1 LISEUSE VIVLIO LIGHT HD,
- 1 HOUSSE DE PROTECTION,
- 1 CABLE DE CONNEXION USB,
- 1 GUIDE DE DEMARRAGE.

Les matériels empruntés sont couverts par la garantie « Bris de Machines » de la police d'assurance « Multirisque des Communes ».

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-013.

4. Bail de droit commun, par consentement conjoint de la commune de Beauchamps et de la société DEME, de l'ensemble immobilier situé rue de la Croix de Fer (zone dite de la Galette) à la société NORIAP

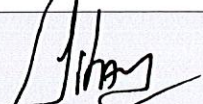
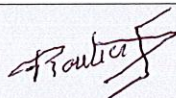
Monsieur le Maire informe que la convention tripartite entre la commune de Beauchamps, la Société DEME et la coopérative NORIAP arrivera à échéance le 30 juin 2026. Cette convention consiste en la location d'un ensemble immobilier sur la plateforme de la zone de la Galette. La société NORIAP durant les mois de juillet et d'août entrepose et stocke des céréales, utilise le pont à bascule de la société DEME moyennant un loyer de 1 100 € HT par mois pour 2 mois (juillet et août) au profit de la commune. La société DEME reçoit la même compensation.

5. Convention d'occupation temporaire du domaine public de Beauchamps en vue de l'installation de casiers consignes automatiques

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le renouvellement de l'occupation temporaire du domaine public situé 2 Ter rue de la Mairie 80770 BEAUCHAMPS, devant l'entrée de la Bibliothèque, par Amazon France Logistique SAS qui a installé des casiers consignes automatiques,
- d'accepter le règlement par Amazon à la commune de Beauchamps d'une redevance annuelle nette fixée à 480 € dès l'installation du Amazon Locker,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention temporaire d'occupation du domaine public de Beauchamps ainsi que tout acte et toute autre document et à entreprendre toutes démarches concourant à l'exécution de la présente délibération.
- de mandater Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rattachant à cette convention.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-014.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

6. Informations et questions diverses

- **Information :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- avoir été contacté par l'inspection académique, ce jour, suite à la décision de fermeture d'une classe dans le RPI de la Vallée de la Bresle. Cette fermeture aurait lieu sur le site de Bouvaincourt-sur-Bresle.
- Que le personnel technique a réalisé les travaux suivants dans les écoles :
 - A l'école du Parc, le dortoir a été repeint. Des fresques ont été matérialisées sur les murs, pour le bonheur des enfants. Des sujets ont été également fabriqués, d'autres repeints et redispesés dans la cour de cette école,
 - A l'école des Hortensias, une marelle a aussi été redessinée dans la cour de l'école.

- **Questions diverses**

Monsieur ROUTIER informe qu'une fois tous les quinze jours, des bénévoles emmènent des aînés, inscrits préalablement à la mairie, via le minibus de la CCVS faire des courses alimentaires sur la commune de Gamaches. Ce service est apprécié des personnes âgées. Cela consiste à les véhiculer et les aider à porter leurs courses. Monsieur ROUTIER invite les personnes intéressées pour conduire le minibus à se manifester.

Monsieur BLONDIN demande si le projet d'ouverture de la boulangerie est toujours d'actualité. Monsieur le Maire répond que oui. Il a contacté les acquéreurs. Le projet est juste retardé.

Madame Morgane MARCHAL quitte l'assemblée à 19 h 39.

Madame RENIER :

- fait le compte-rendu du Conseil d'école du RPI de la Vallée de la Bresle qui s'est tenu le 5 mars 2026 à Bouvaincourt sur Bresle.

Les effectifs pour la rentrée 2026 comptent 109 élèves (contre 104 en 2025) répartis comme suit : 3 TPS, 14 PS, 13 MS, 15 GS, 11 CP, 8 CE1, 14 CE2, 20 CM1 et 11 CM2.

Elle informe que le conseil d'école a demandé à la municipalité de maintenir le rythme scolaire à 4 jours, soit lundi, mardi, jeudi et vendredi et que les horaires seront inchangés sur chacune des 2 communes. Monsieur le Maire informe que la demande a été adressée en ce sens à l'inspection académique.

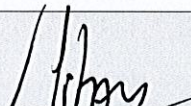
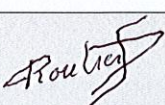
Pour ce qui concerne le projet de fermeture de classe par l'éducation nationale, la commune adressera un courrier à l'inspecteur académique du DASEN (Directeur académique des services de l'éducation nationale) de la Somme à Amiens, co-signé avec le Maire de Bouvaincourt-sur-Bresle.

Les enseignantes ont exposé le programme de l'année scolaire.

Pour ce qui concerne la commune de Beauchamps, le corps enseignant a remercié la commune pour la prise en charge des frais de transport lors des sorties scolaires programmées prochainement. Le montant de cette dépense s'élève à 1 463 € TTC.

- Informe que le réseau des bibliothèques de la CCVS organise un prix littéraire dans les 3 Villes Sœurs. La bibliothèque de Beauchamps participe. Ce prix consiste pour les participants à lire 8 livres sélectionnés et élire celui qu'ils ont préféré. Le prix organisé pour les adolescents se termine en avril. Ils devaient lire 4 ouvrages. Elle donne lecture des activités de la bibliothèque pour le mois. Le jeudi 23 avril, à 10 h 30, une lecture/jeux sera produite....

Enfin, Madame Renier évoque les différentes et nombreuses ressources numériques mises à disposition de toute personne adhérente au réseau de la bibliothèque. (vidéo, presse, jeunesse, films, lecture, jeux comptines,...)

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

Monsieur HEMART demande s'il serait possible de remplacer le miroir routier en bas de la rue de l'église. Monsieur le Maire répond favorablement à la demande.

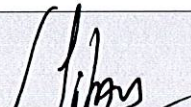
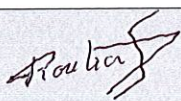
Madame BARBÉ demande d'étudier la possibilité d'installation d'un stationnement PMR (personne à mobilité réduite) en face de la maison de la presse.

Monsieur le Maire répond favorablement à cette demande. Le stationnement n'empiétant pas sur la chaussée et se faisant sur un parking communal, il n'est pas nécessaire d'interroger la direction des routes. Ces travaux impliquent l'acquisition et l'installation d'un panneau, la matérialisation au sol du stationnement par le personnel communal et la prise d'un arrêté du Maire.

Monsieur MAILLARD demande :

- à quoi correspondent les nombreux marquages en peinture sur la voirie de la rue du Lieu Dieu. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de travaux prévisionnels d'extension du réseau électrique pour les éoliennes.
- Si la commune a effectué des démarches quant à la défense incendie du hameau du Lieu Dieu. Monsieur le Maire répond que le service prévision du SDIS de la Somme s'est rendu sur place. A l'issue de cet échange, ils ont validé l'installation d'une canne d'aspiration sur un étang privé,
- Si la route entre Beauchamps et Gousseauville sera réfectionnée ? Monsieur le Maire répond que la société ENEDIS s'est engagée à refaire les accotements.

La séance est levée à 19 h 54.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---